



funeralis

DOCUMENTATION GENERALE

✓ Devis Type

✓ Tarifs

✓ Informations aux familles sur les soins de conservations

✓ Conditions Générales de Vente

✓ Dispositif de Médiation

✓ Habilitations

Devis n° COR00001

Notre référence POR00001
En date du 15/12/2020
Suivi par MENDES Anthony
Tél du client 0148848980

DEVIS TYPE INHUMATION

FUNERALIS
21 rue des aubépines
94310 ORLY
France

Obsèques de Monsieur Inhumation DEVIS TYPE né le 1 janvier 1950 à PARIS (75010)

Décédé le lundi 4 janvier 2021 à l'âge de 70 ans

Domicile 21 rue des aubépines 94310 ORLY

Mise en bière - Lieu du décès

Départ de corps - Lieu du décès

Inhumation - Cimetière

Ce devis n'inclut pas : - Les éventuelles taxes et frais - Les prestations optionnelles (fleurs, faire-part, emblème cercueil etc...) - Les offrandes pour les cérémonies cultuelles - Les travaux à effectuer au cimetière

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		250,00		
Démarches administratives	20,00	250,00		
Cercueil et accessoires		685,00	40,00	
Livraison de cercueil	20,00	70,00		
* Cercueil Ananké, modèle parisien, inhumation, pin massif, 22 mm brut, 4 poignées, vis	20,00	585,00		
Produits sanitaires, ouate, bac de fond	20,00		40,00	
* Plaque d'identité cercueil gravée	20,00	30,00		
Total cercueil et accessoires : 655.00 € TTC				
Cérémonie funéraire		890,00		
4 Porteurs au convoi service civil	20,00	500,00		
Corbillard service civil	10,00	390,00		
Total fournitures et services TTC		1 825,00	40,00	0,00

* Prestations et fournitures obligatoires. # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27;
2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.
20,00	1 229,16	245,84
10,00	354,55	35,45

Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
1 583,71	281,29	1 865,00

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

Devis établi le 15/12/2020, valable 30 jours à compter du 26/10/2022

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation"

Devis n° COR00010

Notre référence POR00007
En date du 13/01/2021
Suivi par MENDES Anthony
Tél du client 0148848980

DEVIS TYPE CREMATION
FUNERALIS

21 rue des aubépines
94310 ORLY
France

Obsèques de Monsieur CREMATION DEVIS TYPE né le 1 janvier 1950 à PARIS (75)

Décédé le samedi 4 janvier 2020 à l'âge de 70 ans

Domicile 21 rue des aubépines 94310 ORLY

Mise en bière - Lieu du décès

Crémation - Crématorium à proximité du lieu de décès

Ce devis n'inclut pas : - Les éventuelles taxes et frais - Les prestations optionnelles (fleurs, faire-part, emblème cercueil etc...) - Les offrandes pour les cérémonies cultuelles

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		250,00		
Démarches administratives	20,00	250,00		
Cercueil et accessoires		565,00	40,00	
Livraison de cercueil	20,00	70,00		
* Cercueil Ouréa Bois Tendre, modèle parisien, crémation, pin massif, 22 mm brut, 4 poignées, vis, caches-vis	20,00	465,00		
Produits sanitaires, ouate, bac de fond	20,00		40,00	
* Plaque d'identité cercueil gravée	20,00	30,00		
Total cercueil et accessoires : 535.00 € TTC				
Cérémonie funéraire		570,00		
Corbillard service civil	10,00	390,00		
2 Porteur(s) au départ dont un chauffeur	20,00	180,00		
Crémation		60,00		0,00
* Plaque d'identité urne gravée, plastique	20,00	15,00		
* Urne Malte Bleue en Métal	20,00	45,00		
Frais de crémation (Crématorium du Père Lachaise 71 Rue des Rondeaux 75020 PARIS) Prix à définir selon les volontés de crémation et de destination de l'urne	0,00			0,00
Total fournitures et services TTC		1 445,00	40,00	0,00

* Prestations et fournitures obligatoires. # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27;
2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.
20,00	912,49	182,51
10,00	354,55	35,45

Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
1 267,04	217,96	1 485,00

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

Devis établi le 13/01/2021, valable 30 jours à compter du 26/10/2022

Signature

Précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour commande"



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Information aux familles sur les
soins de conservation**

Vous venez de perdre une personne chère et vous êtes chargé d'organiser ses funérailles. Ce document officiel vous est destiné.

Il a pour but de vous apporter une information objective sur les interventions techniques possibles sur le corps de votre défunt, et qui pourraient vous être proposées par les opérateurs funéraires, dans ce moment douloureux.

En effet, il existe plusieurs types d'interventions **payantes**. Elles sont exposées ci-dessous.

Les soins de conservation :

Ces soins, aussi appelés soins de thanatopraxie, constituent des opérations funéraires réglementées par le code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce sont des actes invasifs post mortem qui procèdent par drainage des liquides et des gaz du corps et par injection d'un produit biocide en remplacement. Ils ont pour finalité de retarder le processus de décomposition du corps (thanatomorphose) et la dégradation du corps. L'ensemble de ces opérations nécessite entre 1h30 et 2h00.

Les soins de conservation ou de thanatopraxie sont des prestations **qui ne sont pas obligatoires**. Ainsi, la présentation du corps aux familles et aux proches d'une façon générale ne peut pas être subordonnée à la réalisation de soins de thanatopraxie. Une toilette mortuaire peut suffire, mais n'est pas non plus obligatoire.

Les soins de conservation ou de thanatopraxie peuvent être néanmoins exigés en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou de la compagnie aérienne (pour des règles de sécurité et d'hygiène).

Les soins de conservation ou de thanatopraxie sont réalisés par des thanatopracteurs obligatoirement diplômés, au sein d'établissements funéraires (chambres funéraires) ou hospitaliers (chambres mortuaires). Ils peuvent aussi être réalisés au domicile du défunt uniquement si le décès est survenu à domicile.

Lorsque ces soins sont réalisés à domicile, celui-ci doit répondre à des exigences de configuration et d'aménagement afin de garantir la sécurité des professionnels et des proches du défunt. Dans ce dernier cas, ces soins doivent être réalisés dans un délai de 36 heures suivant le décès, pouvant être prolongé de 12 heures pour tenir compte de circonstances particulières.

Les soins de conservation doivent faire l'objet d'une déclaration écrite préalable auprès du maire de la commune dans laquelle sont pratiqués ces derniers. La réalisation des soins de conservation est également subordonnée à la détention de l'expression écrite des dernières

volontés de la personne décédée ou d'une demande de toute personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles, après que celle-ci ait été dûment informée par l'opérateur funéraire, par la mise à disposition du présent document écrit officiel, de l'objet et de la nature des soins de conservation et des alternatives à ces soins.

Les soins de conservation ne peuvent en outre être pratiqués dans le cas d'obstacle médico-légal porté sur le certificat de décès, ou dans le cas où le défunt était porteur de certaines infections transmissibles, dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé.

Dans tous les cas, il revient à l'opérateur funéraire de s'assurer du respect des exigences réglementaires préalablement à la réalisation de tout soin de conservation.

Certains soins spéciaux peuvent se révéler plus complexes si l'acte nécessite une restauration du corps.

Les toilettes du corps :

- Les **toilettes mortuaires** : elles peuvent être réalisées dans les structures hospitalières et les établissements de soins par leurs personnels et sont les derniers gestes destinés aux patients décédés.
- Les **toilettes funéraires** : elles peuvent être réalisées par les personnels des opérateurs funéraires et comprennent la toilette, la désinfection, le déshabillage, l'habillage et le maquillage du défunt.
- Les **toilettes rituelles** : elles répondent aux exigences des religions.

Les alternatives aux soins de conservation :

- La **cellule réfrigérée** : il s'agit d'une structure de froid permettant de conserver le corps de façon homogène à une température située entre 5 et 7 degrés afin de limiter la prolifération de la flore bactérienne.
- La **table réfrigérée** : il s'agit d'un matériel roulant et mobile pouvant temporairement et localement conserver un corps aux mêmes fins que la cellule réfrigérée.
- La **carboglace** : Il s'agit de placer régulièrement de la glace carbonique sous et autour du défunt pour conserver le corps.

NOTA :

Les conditions de réalisation des soins de conservation sont prévues aux articles R. 2213-2-2 et suivants du CGCT.

Les opérateurs funéraires sont des professionnels qui doivent être dûment habilités à exercer dans ce domaine par arrêté préfectoral.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales :

Article 1 : Champ d'application – Les présentes conditions de vente sont obligatoirement remises ou adressées à tout acheteur aux fins de passer commande, laquelle implique adhésion pleine et entière, sans réserve aux dites conditions, à l'exclusion de tous autres documents émis par le vendeur, ceux-ci n'ayant qu'une valeur indicative. Le présent bon de commande a donc un caractère ferme et définitif. Tout versement ainsi effectué par le client a expressément le caractère d'un acompte.

Article 2 : Dispositions juridiques applicables – Les relations « commerciales » entre les familles, les particuliers d'une part ; et les opérateurs funéraires, d'autre part, sont assujetties aux dispositions du code de la consommation ainsi qu'à la législation et la réglementation funéraires, notamment l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires ainsi que les articles R.2223-2330 du Code Général des Collectivités Territoriales. A ce titre, les opérateurs funéraires s'engagent à informer et conseiller les familles dans le plus strict respect de la réglementation en vigueur, ainsi que des règles de déontologie professionnelle de nature à préserver les intérêts moraux et financiers des familles endeuillées.

Article 3 : Désignation et tarification des fournitures et prestations funéraires – Les fournitures et prestations funéraires font l'objet d'une désignation et d'une tarification conforme à la réglementation. Et, ce notamment en distinguant : d'une part, les fournitures et prestations ; d'autre part, les sommes perçues par l'opérateur pour des fournitures et prestations assurées par lui, des sommes perçues pour le compte de tiers. Toutefois, certaines fournitures et prestations peuvent étre classées, soit dans la catégorie obligatoire, soit dans la catégorie facultative en fonction des causes, circonstances du décès, ou des choix opérés par la famille.

Article 4 : Tarifs – Les fournitures et prestations funéraires font l'objet d'une désignation et d'une tarification consignées dans un document intitulé « tarifs ». Les tarifs sont affichés à la vue du public.

Article 5 : Devis – Les commandes sont précédées d'un devis définissant les fournitures et prestations funéraires conformément aux prescriptions applicables en la matière et selon la désignation et la tarification telles que figurant aux « tarifs » de l'entreprise. Le devis est écrit, daté et chiffré toutes taxes comprises, ce devis est remis gratuitement aux familles.

L'organisation d'obsèques exige, dans la plupart des cas, l'intervention de tiers obligatoires (administrations diverses, police) soit facultatifs (l'ouverture ou la fermeture de caveau par un marbrier...). En ce qui concerne les tiers facultatifs, il peut y avoir un choix à opérer entre divers prestataires de services. La famille peut à sa convenance, mandater l'entreprise pour faire ce choix, ou désigner elle-même le tiers dont elle souhaite l'intervention. Les frais afférents à ces interventions de tiers, répercutés au centime d'euro, dans la rubrique « tiers », de votre commande peuvent donner lieu à facturation d'honoraires de mandat, conformément à l'avis de la commission de la concurrence du 22 mai 1979.

Article 6 : Le bon de commande – Le bon de commande doit étre conforme aux devis à l'exception des prestations, fournitures assurées par les tiers, taxes et vacations dont les montants n'auraient pu étre déterminés lors de l'établissement du devis. Auquel cas, l'opérateur pourra provisionner lors de l'établissement du devis les sommes correspondantes au maximum des coûts applicables. Ces rubriques seront régularisées : soit, lors de l'établissement du bon de commande, soit lors de l'établissement de la facture.

Les commandes doivent faire l'objet d'un bon de commande signé de l'acheteur et accepté par l'entreprise. Par la signature du bon de commande. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'opérateur les sommes correspondantes aux fournitures et prestations assurées dans le cadre dudit bon de commande.

Article 7 : Modification et résiliation – En cas de modification substantielle de la commande, un nouveau dossier devra étre établi, de sorte que le devis et le bon de commande soient en matière de désignation et tarification des fournitures et prestations en total concordance.

Toute modification ou résiliation de la commande demandée par l'acheteur ne peut étre prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant la livraison des produits ou l'exécution des prestations.

Si les motifs de modification ou de résiliation de la commande ne sont pas légitimement et légalement fondés, l'opérateur sera en droit de refuser la modification ou la résiliation. Dans cette hypothèse, les acomptes versés par le signataire resteront acquis à l'opérateur.

Si à la suite d'un bon de commande des achats, des travaux, prestations ou fournitures ont étre engagés par l'opérateur avant l'annulation, l'acheteur sera redevable des frais réellement supportés par l'entreprise.

Article 8 : Fournitures et prestations funéraires – Les fournitures et prestations funéraires sont mises en œuvre conformément aux dispositions établies conjointement par la personne qui pourvoit aux obsèques, l'opérateur mandaté ainsi que les différents intervenants et tiers ; chacun concourt pour sa part et sous entière responsabilité au bon déroulement des prestations obsèques.

L'opérateur funéraire mandaté par la personne qui pourvoit aux obsèques du défunt(e) ne saurait étre tenu responsable des retards, erreurs ou fautes techniques commis ou générés dans l'exécution de leurs tâches par les tiers intervenant dans les obsèques, sauf pour le requérant à apporter la preuve que les dits retard(s), erreur(s), ou faute(s) technique(s) seraient en toute ou partie imputables à l'opérateur.

Article 9 : Prix – Les prix appliqués sont ceux en vigueur au jour de devis et/ou de la commande et sont garantis pendant trente jours à compter de leur formulation. Toutefois une majoration sera appliquée pour les prestations réalisées après 17h30, le week-end et les jours fériés.

Les prix sont établis nets et sans escompte, ni rabais et selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 10 : Conditions de paiement – Les frais d'obsèques payables au comptant, dès l'acceptation de la commande. Le paiement des frais d'obsèques ne peut étre envisagé par le notaire sauf si celui-ci fournit à l'entreprise, avant l'exécution du convoi – et par télécopie au besoin -, un document écrit d'acceptation précisant montant et délai.

Néanmoins, en cas de carence du notaire, la personne ayant accepté le devis des frais d'obsèques conserve l'entière responsabilité du règlement.

L'entreprise peut se charger d'obtenir un règlement partiel ou total de la facture pour prélèvement sur les comptes financiers de la personne décédée dans la limite de 5000 euros (arrêté publié au Journal Officiel le 20/12/2013).

Article 10 Bis : Délai de paiement – Le défaut de paiement dans le délai indiqué de la facturation en vertu de la loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992 entraînera, à titre de clause pénale, une majoration correspondant à l'application d'un taux équivalent à trois fois le taux légal annuel en vigueur le jour de la facturation des sommes restant dues.

Article 10 Ter : Responsabilités de l'entreprise – La responsabilité ne peut en aucun cas étre engagée par une quelconque non-exécution de ses obligations en cas de forces majeures, seront assimilées à la force majeure, la grève totale ou partielle, le lockout, l'incendie, la destruction de locaux ou de matériels et les réquisitions de l'autorité publique.

Article 11 : Garanties – La garantie de nos marchandises est celle du ou des fabricants. Elle est limitée, aux choix de l'entreprise, soit au remplacement des produits reconnus défectueux, soit au remboursement de leur valeur sans indemnités ni dommages et intérêts. La garantie cesse de plein droit si l'acheteur a entrepris de sa propre initiative des travaux de remise en état ou de modification. La garantie ne jouera pas pour les vices apparents dont l'acquéreur devra se prévaloir dans un délai de huitaine, au plus tard, à compter de la livraison. Les granits veinés sont des granits avec des différences de dessins et de couleurs parfois importantes. N'est donc pas garantie la concordance des teintes des différentes pièces composant le monument : les différences de teinte, la rouille, les veines, les taches dites « crapauds » ne peuvent donner lieu à la résiliation du marché, au refus de la marchandise ou à la réduction du prix : le granit est une pierre naturelle.

Article 12 : Clause de réserve de propriété – Les marchandises et produits objets du présent contrat sont vendus avec une clause subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement effectif et intégral du prix en principal et accessoires et interdisant la revente et la transformation jusqu'au complet paiement. Les risques de perte ou de détérioration des biens ainsi que les risques de dommages qu'ils pourraient occasionner, sont transférés à l'acheteur, dès la livraison. En cas de non paiement, la société se réserve le droit de procéder à la reprise des marchandises et produits. Cette clause ne s'applique pas aux monuments funéraires posés et aux cercueils et accessoires utilisés.

Article 13 : Compétences – contestations – Toute contestation qu'elle qu'en soit la cause, relative à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs serait de la compétence exclusive du tribunal dans le ressort du lieu de la facturation.

Dans l'éventualité d'un litige et avant toute saisie du tribunal, le demandeur devra, conformément au décret 2015.282 du 11 mars 2015 et plus particulièrement des articles 18 et 19, tenter une résolution à l'amiable du dit litige par voie de conciliation.

Réclamation

En cas de difficultés liées à une Commande de fournitures ou de prestations de services, le client devra s'adresser au Service Relation Client de la société par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

funeralis
Service Relation Clients
21 rue des Aubépines
94310 Orly

A défaut de réponse, dans un délai de trois (3) mois, le client pourra saisir le médiateur dans les conditions décrites ci-dessous.

Médiation

Conformément aux dispositions L612-1 à L616-3 et R612-1 à R616-2 du code de la consommation, en cas de litige, le Client peut recourir gratuitement au service de médiation assuré par le Médiateur de la Consommation du Commerce Coopératif et Associé en vue de la résolution amiable dudit litige.

Le Médiateur du Commerce Coopératif et Associé peut être saisi par :

voie électronique via servicemediation@mcca-mediation.fr
par voie postale à l'adresse suivante :
Médiateur du Commerce Coopératif et Associé
FCA
77 rue de Loumel
75015 PARIS

Il est rappelé au client que, conformément à l'article L612-2 du code de la consommation, l'une des conditions préalables à l'examen du litige par le médiateur est d'avoir tenté de résoudre préalablement le litige directement auprès du Service Relation Client SPORTES FUNERAIRE dans les conditions prévues ci-dessus.

Reçu le

Signature :



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section de la Réglementation générale**

Affaire suivie par : AMG

BRGE/RG

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

ATTESTE

Que l'établissement secondaire de la SAS «GFSI » ayant pour enseigne « FUNERALIS » situé 21 rue des Aubépines à Orly (94), exploité par Monsieur Jonathan LANNEREE, est habilité à exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques,
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire,.

Activités en sous-traitance :

- transport de corps avant mise en bière,
- transport de corps après mise en bière,
- soins de conservation,
- fourniture des voitures de deuil,
- fourniture des corbillards.

Pour une durée de cinq ans jusqu'au 12 août 2030.

La présente habilitation est délivrée sous le n° 25-94-0178.

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Fait à Créteil, le 12 août 2025.

**Pour le préfet, et par délégation
L'adjoint au chef du bureau de la
réglementation générale et des élections**



Johan SAS



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section Réglementation Générale**

ARRÊTE n° 2025/03202
portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire
de l'établissement de la SAS « GSFI » ayant pour enseigne «FUNERALIS »
sise 21 rue des Aubépines à Orly (94)

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-46 « section 2 : Opérations Funéraires », D 2223-34 à 39 (capacité et formation professionnelle) et R 2223-40 à 65, (§ 2 – habilitation);

Vu la demande présentée mail du 28 juillet 2025, complétée par mail du 1^{er} août 2025, par M. Jonathan LANNEREE, président de la SAS « GSFI » sise 21 rue des Aubépines à Orly (94) tendant à obtenir le renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement ayant pour enseigne « FUNÉRALIS » sis 21 rue des Aubépines à Orly (94) ;

Vu l'extrait d'immatriculation (Kbis) au registre du commerce et des sociétés de Créteil délivré le 22 juillet 2025;

Vu les pièces annexées à la demande ;

Considérant que l'entreprise remplit les conditions pour obtenir la délivrance de son habilitation dans le domaine funéraire ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er : L'établissement secondaire de la SAS « GSFI » ayant pour enseigne « FUNÉRALIS » sis 21 rue des Aubépines à Orly (94), exploité par M. Jonathan LANNEREE, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

Activités en sous-traitance :

- Transport de corps avant mise en bière,
- Transport de corps après mise en bière,
- soins de conservation,
- Fourniture des voitures de deuil,
- Fourniture des corbillards,

.../

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est : 25-94-0178.

Article 3 : La présente habilitation est délivrée pour 5 ans à compter de la date du présent arrêté, pour l'ensemble des activités précitées. Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant qu'elle n'arrive à échéance, celle-ci sera renouvelée si les conditions requises sont remplies.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à M. Jonathan LANNEREE, président de la SAS « GFSI » et au Maire d'Orly, pour information.

Créteil, le **12 AOUT 2025**

Pour le préfet et par délégation,
L'adjoint au chef du bureau
de la réglementation générale et des élections
Johan SAS



Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet du Val-de-Marne, soit hiérarchique, auprès du Ministre de l'Intérieur, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'absence de réponse au terme de 2 mois vaut rejet implicite.

Outre les recours gracieux et hiérarchique, un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté ou dans le délai de 2 mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

**Arrêté n°2021-04-BCIT
portant habilitation dans le domaine funéraire
de l'établissement « GSFI »
situé 10, rue du Cheval Bardé, 28310 JANVILLE**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2223-19 à L. 2223-46, R.2223-56 à R.2223-65 et D.2223-34 à D.2223-39 ;

Vu le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN en qualité de préfet d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n°8/2021 en date du 25 janvier 2021, portant délégation de signature au profit de Monsieur Laurent BOILLÉE, Directeur de la Citoyenneté ;

Vu la demande présentée le 11 septembre 2020 par la SAS GSFI dont le siège social est situé 10, rue du Cheval Bardé, 28310 JANVILLE en vue de solliciter le renouvellement de son habilitation dans le domaine funéraire, réputée complète le 4 février 2021,

Considérant que cette entreprise remplit les conditions pour obtenir l'habilitation dans le domaine funéraire,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRETE

Article 1er : L'établissement SAS GSFI dont le siège social est situé 10, rue du Cheval Bardé, 28310 JANVILLE et dont le représentant légal est Monsieur LANNEREE Jonathan, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- *Transport de corps avant et après mise en bière,*
- *Organisation des obsèques,*
- *Soins de conservation en sous-traitance,*
- *Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,*
- *Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,*
- *Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations. À l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.*

Article 2 : Le numéro d'habilitation est 20-28-0075.

Article 3 : La présente habilitation est accordée pour une période de 5 (cinq) ans, soit jusqu'au 21 décembre 2025.

Article 4 : L'établissement est habilité à sous-traiter les activités de soins de conservation auprès du sous-traitant suivant et sous réserve de la validité de l'habilitation dudit sous-traitant :

ABYDOS HYGIENE FUNERAIRE – AHF, situé 99bis, avenue du Général Leclerc, 75014 PARIS, n° d'habilitation 15-75-0356.

Article 5 : Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital.

Article 6 : Tout changement dans les éléments contenus dans la demande d'habilitation doit être déclaré dans un délai de deux mois à l'autorité ayant délivré l'habilitation.

Article 7 : La demande de renouvellement devra parvenir à la préfecture d'Eure-Loir deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

Article 8 : Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le *11 février 2021*

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur

Laurent BOILLÉE

Délais et voies de recours :

Dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration:

- un recours gracieux devant mes services ;
- un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur (DGCL – Place Beauvau, 75800 Paris cedex 08) ;

Dans les deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérécour

citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture / Direction de la Citoyenneté
Bureau du Contentieux Interministériel et des Titres

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite**

ATTESTE

que la **SAS GSFI** dont le siège social est situé **10, rue du Cheval Bardé, 28310 JANVILLE**, exploitée par **M. LANNEREE Jonathan**, est habilitée pour exercer les activités suivantes :

- *Transport de corps avant et après mise en bière,*
- *Organisation des obsèques,*
- *Soins de conservation en sous-traitance,*
- *Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,*
- *Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,*
- *Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations. À l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.*

La présente habilitation est délivrée sous le numéro **20-28-0075** valable jusqu'au **21/12/2025**.

Chartres, le 11 février 2021

P/Le Préfet,
Le Chef du Bureau

Claire HERISSE



TARIFS AU 1ER DECEMBRE 2025 FUNERALIS

Code Article	Libellé Article	Prix vente TTC r
BRANCARDIE	2ème Brancardier	90,00 €
PORTCONC	4 Porteurs au convoi service civil	500,00 €
PORTCONR	4 Porteurs au convoi service religieux	600,00 €
PORTDEPC	4 porteurs pour une levée de corps	400,00 €
CARBO	Application de Neige Carbonique	180,00 €
AUMOCSG	Aumonière Porte Urne 3L Carton Suédine Gris	20,00 €
AUMOTB	Aumonière Porte Urne 3L Tissu Beige	35,00 €
AUMOVV	Aumonière Porte Urne 3L Velours Bleu	30,00 €
CAPARA	Capiton Aralia en damassé, avec volant drapé	295,00 €
CAPCENGRE	Capiton Centaurea Grenat en satin mat, avec volant plat doublé de couleur	140,00 €
CAPCENG	Capiton Centaurea Gris en satin mat, avec volant plat doublé de couleur	140,00 €
CAPCENP	Capiton Centaurea Pétrole en satin mat, avec volant plat doublé de couleur	140,00 €
CAPGAUBL	Capiton Gaura Bleu en satin, avec volant et ruban froncé	130,00 €
CAPGAUCH	Capiton Gaura Champagne en satin, avec volant et ruban froncé	130,00 €
CAPGAUGR	Capiton Gaura Gris en satin, avec volant et ruban froncé	130,00 €
CAPGUN	Capiton Gunnera en toile de coton crème, avec volant froncé	125,00 €
CAPHOS	Capiton Hosta en damassé, avec volant doublé matelassé	270,00 €
CAPMAHO	Capiton Mahonia en polycoton imprimé, avec volant plat bicolore marron et bleu	210,00 €
CAPROSA	Capiton Rosa, non lissé	70,00 €
FP25S	Carte(s) de faire-part avec son enveloppe	1,50 €
CARTREM25S	Carte(s) de remerciement avec son enveloppe	1,50 €
CAVSIM1P	Caveau 1 case	1 950,00 €
CAVSIM2P	Caveau 2 cases	2 400,00 €
CAVSIM3P	Caveau 3 cases	3 200,00 €
CAVSIM4P	Caveau 4 cases	4 200,00 €
CAVSIM5P	Caveau 5 cases	5 500,00 €
CAVSIM6P	Caveau 6 cases	7 200,00 €
CAVSIM7P	Caveau 7 cases	9 500,00 €
CAVSIMP8P	Caveau 8 cases	11 800,00 €
CERCANAN	Cercueil Ananké, modèle parisien, inhumation, pin massif, 22 mm brut, 4 poignées, vis	635,00 €

TARIFS AU 1ER DECEMBRE 2025 FUNERALIS

CERCCLUNY	Cercueil Cluny, modèle tombeau, inhumation, chêne blanc, 27 mm brut, 4 poignées, vis, caches-vis	2 030,00 €
CERCEREB	Cercueil Erèbe Teinté Ciré, modèle parisien, inhumation, chêne, 27 mm brut, 4 poignées, vis, caches-vis	845,00 €
CERCEROS	Cercueil Eros Clair Brillant, modèle parisien, inhumation, chêne plaqué chêne, 27 mm brut, 4 poignées, vis, caches-vis	910,00 €
CERCETHE	Cercueil Ether Ombré Satiné, modèle parisien, inhumation, chêne, 27 mm brut, 4 poignées, vis, caches-vis	960,00 €
CERCGAIA	Cercueil Gaïa Ombré Satiné, modèle parisien, inhumation, chêne, 27 mm brut, 4 poignées, vis, caches-vis	1 225,00 €
CERCHEME	Cercueil Héméra Clair Satiné, modèle parisien, inhumation, chêne, 27 mm brut, 4 poignées, vis, caches-vis	1 395,00 €
CERCHYPN	Cercueil Hypnos Ombré Satiné, modèle tombeau, inhumation, chêne, 27 mm brut, 4 poignées, vis, caches-vis	925,00 €
CERCMORO	Cercueil Moros Socle Clair Satiné, modèle tombeau, inhumation, chêne, 27 mm brut, 4 poignées, vis, caches-vis	1 335,00 €
CERCNESO	Cercueil Nèsoi Demi-Teinte Satiné, modèle tombeau, inhumation, chêne, 27 mm brut, 4 poignées, vis, caches-vis	1 070,00 €
CERCNYX	Cercueil Nyx, modèle parisien, inhumation, chêne, 27 mm brut, 4 poignées, vis	1 610,00 €
CERCOURA	Cercueil Ouranos Nature Ecologique, modèle tombeau, inhumation, chêne, 22 mm brut, 4 poignées, vis, caches-vis	1 750,00 €
CERCOURE	Cercueil Ouréa Bois Tendre, modèle parisien, crémation, pin massif, 22 mm brut, 4 poignées, vis, caches-vis	505,00 €
CERCPHAN	Cercueil Phanès Clair Satiné, modèle parisien, crémation, peuplier, 18 mm brut, 4 poignées, vis, caches-vis	585,00 €
CERCEHP	Cercueil Phanès Export Hublot, modèle parisien, export, inhumation, peuplier, 18 mm brut, 4 poignées, vis, caches-vis, zinc,	975,00 €
CERCEPH	Cercueil Phanès Export, modèle parisien, export, peuplier, 18 mm brut, 4 poignées, vis, caches-vis, zinc, filtre	810,00 €
CERCPONT	Cercueil Pontos Ombré Satiné, modèle parisien, crémation, peuplier, 18 mm brut, 4 poignées, vis, caches-vis	735,00 €
CERCTHAL	Cercueil Thalassa, modèle tombeau, crémation, sapin, 27 mm brut, 4 poignées, vis, caches-vis	855,00 €
CERCTHAN	Cercueil Thanatos, modèle parisien, crémation, pin massif, 22 mm brut, 4 poignées, vis, caches-vis	950,00 €
CERCEXTH	Cercueil Thémis Export Hublot, modèle tombeau, export, pin, 27 mm brut, 4 poignées, vis, caches-vis, zinc, filtre, hublot	1 515,00 €
FP25PE	Conception de la maquette de faire-part	50,00 €
CARTREM25P	Conception de la maquette de remerciement	50,00 €
CAVURNE	Construction d'un Caverne	600,00 €
CHAPE	Construction d'une chape de béton recouverte de graviers blancs	250,00 €
FAUSSECASE	Construction d'une fausse case en béton	525,00 €
ENTREANNU	Contrat annuel d'entretien comprenant 2 lavages par an	150,00 €
ENTRE5	Contrat d'entretien sur 5 ans comprenant 2 lavages par an	750,00 €
CORBSIMP	Corbillard service civil	390,00 €
CORBSIMPR	Corbillard service religieux	490,00 €
CREUS150	Creusement de fosse à 1,50 m (1 place)	545,00 €
CREUS200	Creusement de fosse à 2 m (2 places)	725,00 €

TARIFS AU 1ER DECEMBRE 2025 FUNERALIS

CREUS250	Creusement de fosse à 2,5 m (3 places)	845,00 €
CREUSNI	Creusement pour une urne ou niche en pleine-terre	180,00 €
DEMARCH	Démarches administratives	250,00 €
DRMONUSP	Démontage et Remontage d'un monument existant	480,00 €
DEPCASMO	Dépose, casse et mise en décharge d'un monument existant	540,00 €
DEPCASSEM	Dépose, casse et mise en décharge d'une semelle existante	170,00 €
E215OR	Emblème Civil Crémation Flamme E215OR	50,00 €
E5510OR	Emblème Civil Crémation Roses E5510VB	50,00 €
E800627OR	Emblème Civil Crémation Roses E800627OR	50,00 €
E41800	Emblème Civil Inhumation Colombe E41800	50,00 €
E1336OR	Emblème Civil Inhumation Flamme E1336OR	50,00 €
E7925VB	Emblème Civil Inhumation Roses E7925VB	50,00 €
E515VB	Emblème Civil Inhumation Une Rose E515VB	50,00 €
E1223OR	Emblème Croissant Musulman E1223OR	50,00 €
X106600	Emblème Croix Arménienne X106600	120,00 €
X106786	Emblème Croix Grecque X106786	120,00 €
X1338VB	Emblème Croix Huguenote X1338VB	120,00 €
X1610OR	Emblème Croix Orthodoxe X1610OR	120,00 €
E7950OR	Emblème Etoile de David Entrelacée E7950OR	50,00 €
E1221OR	Emblème Etoile Musulmane E1221OR	50,00 €
X212OR	Emblème Religieux Crémation Croix avec Christ X212OR	50,00 €
X800828OR	Emblème Religieux Crémation Croix avec Christ X800828OR	50,00 €
X800829OR	Emblème Religieux Crémation Croix X800829OR	50,00 €
XBOISMA	Emblème Religieux Crémation Croix XBOISMA	50,00 €
X1144OR	Emblème Religieux Inhumation Croix avec Christ X1144OR	50,00 €
X1399VB	Emblème Religieux Inhumation Croix avec Christ X1399VB	50,00 €
X710OR	Emblème Religieux Inhumation Croix avec Christ X710OR	50,00 €
X77VB	Emblème Religieux Inhumation Croix avec Christ X77VB	50,00 €
X2139OR	Emblème Religieux Inhumation Croix X2139OR	50,00 €
X77SCOR	Emblème Religieux Inhumation Croix X77SCOR	50,00 €

TARIFS AU 1ER DECEMBRE 2025 FUNERALIS

EXHUM1C	Exhumation(s)	450,00 €
F01	Fleurs artificielles Composition Réf.F01 - Alètheia	40,00 €
F02	Fleurs artificielles Composition Réf.F02 - Aphéléia	40,00 €
F03	Fleurs artificielles Composition Réf.F03 - Alcé	55,00 €
F04	Fleurs artificielles Composition Réf.F04 - Angélie	60,00 €
F05	Fleurs artificielles Composition Réf.F05 - Aphrodite	55,00 €
F06	Fleurs artificielles Composition Réf.F06 - Arété	60,00 €
F07	Fleurs artificielles Composition Réf.F07 - Caerus	55,00 €
F08	Fleurs artificielles Composition Réf.F08 - Calista	130,00 €
F09	Fleurs artificielles Composition Réf.F09 - Dicaeosyne	135,00 €
F10	Fleurs artificielles Composition Réf.F10 - Dicé	65,00 €
F11	Fleurs artificielles Composition Réf.F11 - Edos	120,00 €
F12	Fleurs artificielles Composition Réf.F12 - Ecéchéirie	105,00 €
F13	Fleurs artificielles Composition Réf.F13 - Eiréné	100,00 €
F14	Fleurs artificielles Composition Réf.F14 - Eléos	100,00 €
F15	Fleurs artificielles Composition Réf.F15 - Elpis	300,00 €
F16	Fleurs artificielles Composition Réf.F16 - Epiphron	150,00 €
F17	Fleurs artificielles Composition Réf.F17 - Esa	150,00 €
F18	Fleurs artificielles Composition Réf.F18 - Eucléia	75,00 €
F19	Fleurs artificielles Composition Réf.F19 - Eulabéia	75,00 €
F20	Fleurs artificielles Composition Réf.F20 - Eunomie	250,00 €
F21	Fleurs artificielles Composition Réf.F21 - Euphémé	150,00 €
F22	Fleurs artificielles Composition Réf.F22 - Eupraxie	85,00 €
F23	Fleurs artificielles Composition Réf.F23 - Eusébie	85,00 €
F24	Fleurs artificielles Composition Réf.F24 - Euthénie	95,00 €
F25	Fleurs artificielles Composition Réf.F25 - Harmonie	45,00 €
F26	Fleurs artificielles Composition Réf.F26 - Hormé	45,00 €
F27	Fleurs artificielles Composition Réf.F27 - Kratos	45,00 €
F28	Fleurs artificielles Composition Réf.F28 - Nomos	45,00 €
F29	Fleurs artificielles Composition Réf.F29 - Péitharchie	45,00 €

TARIFS AU 1ER DECEMBRE 2025 FUNERALIS

F30	Fleurs artificielles Composition Réf.F30 - Péitho	45,00 €
F31	Fleurs artificielles Composition Réf.F31 - Penthus	65,00 €
F32	Fleurs artificielles Composition Réf.F32 - Phébé	65,00 €
F33	Fleurs artificielles Composition Réf.F33 - Philophrosyne	35,00 €
F34	Fleurs artificielles Composition Réf.F34 - Philotès	35,00 €
F35	Fleurs artificielles Composition Réf.F35 - Pistis	55,00 €
F36	Fleurs artificielles Composition Réf.F36 - Ponos	55,00 €
F37	Fleurs artificielles Composition Réf.F37 - Thrasos	55,00 €
F38	Fleurs artificielles Composition Réf.F38 - Séléné	120,00 €
COUPE35	Fleurs Naturelles Coupe diamètre 35 cm	90,00 €
JEUDAL	Fourniture et pose d'un jeu de dalles pour la fermeture de la nouvelle case occupée	160,00 €
TAMP	Fourniture et pose d'un tampon (Couvre Caveau)	350,00 €
SEMCIMSIM	Fourniture et pose d'une semelle en ciment	470,00 €
FGPREVOY	FRAIS DE GESTION - CONTRAT PREVOYANCE	130,00 €
GRAPIOR1	Gravure Lettre Classique (Romane) par un artisan-graveur	12,00 €
GRAVCMA	Gravure Lettre machine faite en usine (Caractère)	10,00 €
GRAVMOTIF	Gravure Motifs au choix (Croix/Etoile de David/Croissant)	175,00 €
HOUSEXHBLE	Housse d'exhumation	120,00 €
HOUSSAN	Housse sanitaire	30,00 €
FRAISKM	kilomètres supplémentaires (transport longue distance >25kms)	1,25 €
LAVAGE	Lavage ponctuel de la sépulture	90,00 €
LIVRCER	Livraison de cercueil	70,00 €
LIVRAIS	Livraison de l'imprimerie au domicile	20,00 €
LIVCERCDOM	Livraison du cercueil	70,00 €
MONUPRO	Location d'un monument provisoire - forfait 6 mois maximum	550,00 €
MAITCERCOC	Maitre de cérémonie	200,00 €
CAVMAJOR	Majoration construction caveau sous 48 h.	1 000,00 €
MEBANTICIP	Mise en bière	160,00 €
BOISDECHAR	Mise en décharge des bois de cercueil	75,00 €
MONUMENT	Monument	- €

TARIFS AU 1ER DECEMBRE 2025 FUNERALIS

OFCASECOL	Ouverture et Fermeture Case Colombarium	180,00 €
OFCAVEAU	Ouverture et Fermeture de caveau	480,00 €
PHOTOCOUL2	Photo en porcelaine ovale 9 x 12 cm couleur	130,00 €
PHOTO NB	Photo en porcelaine ovale 9 x 12 cm noir et blanc	100,00 €
ECUSSONRECON	Piquet de remarque avec sa plaque gravé (Nom/Prénom/Année Naissance et Décès)	95,00 €
PLAQCAV	Plaque caveau avec sa plaque gravée (Nom/Prénom/Années de naissance et de décès)	95,00 €
PLAQIDENT	Plaque d'identité cercueil gravée	30,00 €
PLAQRNE	Plaque d'identité urne gravée, plastique	15,00 €
INTERPER	Plaque Inter Gravé Personnalisé	6,00 €
PLQ01	Plaque Réf.PLQ01 - Plaque avec motif en bronze Main et Roses	30,00 €
PLQ02	Plaque Réf.PLQ02 - Plaque avec motif en bronze Décor Champêtre	30,00 €
PLQ03	Plaque Réf.PLQ03 - Plaque avec motif en bronze Colombe	30,00 €
PLQ04	Plaque Réf.PLQ04 - Plaque avec motif en bronze Fleurs	30,00 €
PLQ05	Plaque Réf.PLQ05 - Plaque avec motif en bronze Coeur	30,00 €
PLQ06	Plaque Réf.PLQ06 - Plaque avec motif en bronze Roses	30,00 €
PLQ07	Plaque Réf.PLQ07 - Plaque avec texte gravé et motif en bronze Papillon	40,00 €
PLQ08	Plaque Réf.PLQ08 - Plaque avec motif en bronze Fauvette	40,00 €
PLQ09	Plaque Réf.PLQ09 - Plaque avec motif en bronze Décor Champêtre sur le côté	40,00 €
PLQ10	Plaque Réf.PLQ10 - Plaque avec motif en bronze Bouquet	40,00 €
PLQ11	Plaque Réf.PLQ11 - Plaque avec motif en bronze 1 Rose	40,00 €
PLQ12	Plaque Réf.PLQ12 - Plaque avec motif en bronze Plume	40,00 €
PLQ13	Plaque Réf.PLQ13 - Plaque avec texte gravé Souvenir	95,00 €
PLQ14	Plaque Réf.PLQ14 - Plaque avec texte gravé Je Ne T'oublie Pas	95,00 €
PLQ15	Plaque Réf.PLQ15 - Plaque avec texte gravé et motif en bronze Tryptique On Pense A Toi	285,00 €
PLQ16	Plaque Réf.PLQ16 - Plaque avec texte gravé et motif en bronze Arroser et Panier	165,00 €
PLQ17	Plaque Réf.PLQ17 - Plaque avec texte gravé Repose En Paix Avec Ange	185,00 €
PLQ18	Plaque Réf.PLQ18 - Plaque avec texte gravé Arbre et Souvenir	145,00 €
PLQ19	Plaque Réf.PLQ19 - Plaque avec texte gravé Tu Nous Manques Tant Swarovski	155,00 €
PLQ20	Plaque Réf.PLQ20 - Plaque avec texte gravé et motif en bronze Repose en Paix	105,00 €
PLQ21	Plaque Réf.PLQ21 - Plaque avec texte gravé Souvenir et Papillon	95,00 €

TARIFS AU 1ER DECEMBRE 2025 FUNERALIS

PLQ22	Plaque Réf.PLQ22 - Plaque avec texte gravé Tu me Manques Et Coeur	120,00 €
PLQ23	Plaque Réf.PLQ23 - Plaque avec motif en bronze Papillon	100,00 €
PLQ24	Plaque Réf.PLQ24 - Plaques diverses Ange	85,00 €
PLQ25	Plaque Réf.PLQ25 - Plaque avec texte gravé Chat On T'Aime	120,00 €
PLQ26	Plaque Réf.PLQ26 - Plaque diverses 2 Oiseaux	85,00 €
PLQ27	Plaque Réf.PLQ27 - Plaque avec texte gravé L'Amour et Rose	265,00 €
PLQ28	Plaque Réf.PLQ28 - Plaque avec texte gravé Tu Nous Manques Jeu de Cartes	115,00 €
PLQ29	Plaque Réf.PLQ29 - Plaque avec texte gravé Ton souvenir	195,00 €
PLQ30	Plaque Réf.PLQ30 - Plaque diverses Arbre	245,00 €
PLQ31	Plaque Réf.PLQ31 - Plaque avec texte gravé Tu Nous Manques	110,00 €
PLQ32	Plaque Réf.PLQ32 - Plaque diverses Fleurs	135,00 €
PLQ33	Plaque Réf.PLQ33 - Plaque diverses Coeur En Bois	135,00 €
PLQ34	Plaque Réf.PLQ34 - Plaque en forme de coeur avec motif en bronze Eternité	85,00 €
PLQ35	Plaque Réf.PLQ35 - Plaque en forme de coeur avec motif en bronze Vierge	85,00 €
PLQ36	Plaque Réf.PLQ36 - Plaque en forme de coeur avec motif en bronze Gerbe de Roses	85,00 €
PLQ37	Plaque Réf.PLQ37 - Plaque en forme de coeur avec motif en bronze 2 Colombes	85,00 €
PLQ38	Plaque Réf.PLQ38 - Plaque en forme de coeur avec motif en bronze Décor Champêtre	85,00 €
PLQ39	Plaque Réf.PLQ39 - Plaque en forme de coeur avec motif en bronze Fleurs et Bougie	100,00 €
PLQ40	Plaque Réf.PLQ40 - Plaque en forme de coeur J'Ai Appris	110,00 €
PLQ41	Plaque Réf.PLQ41 - Plaque en forme de coeur Love	110,00 €
PLQ42	Plaque Réf.PLQ42 - Plaque en forme de coeur Multi Coeurs	110,00 €
PLQ43	Plaque Réf.PLQ43 - Plaque en forme de coeur 4 Coeurs En Couleur	110,00 €
PLQ44	Plaque Réf.PLQ44 - Plaque en forme de coeur C'Est L'Amour	110,00 €
PLQ45	Plaque Réf.PLQ45 - Plaque en forme de coeur J'Ecoute Le Bruit	110,00 €
PLQ46	Plaque Réf.PLQ46 - Plaque diverses Plage	115,00 €
PLQ47	Plaque Réf.PLQ47 - Plaque diverses Chaton	115,00 €
PORTEXH	Porteur(s) à l'exhumation(s)	120,00 €
PORTDEP	Porteur(s) au départ	150,00 €
PORTARRC	Porteur(s) au service	160,00 €
POSEMONUMENT	Pose de monument	600,00 €

TARIFS AU 1ER DECEMBRE 2025 FUNERALIS

POSESEM	Pose d'une semelle en granit	250,00 €
PRODSANI	Produits sanitaires, ouate, bac de fond	40,00 €
REDORURE	Redorure ou Rechampissage (Caractère)	7,00 €
REFECJOINT	Réfection des joints	150,00 €
REGISTRE	Registre de Condoléances	35,00 €
PACEMAKER	Retrait Pacemaker	200,00 €
RUBAN	Ruban imprimé :	9,00 €
RUBAN1	Ruban imprimé :	9,00 €
SOINHYGPRE	Soins de conservation	360,00 €
TABLEREF	Table réfrigérante à domicile (installation, mise à disposition, enlèvement)	600,00 €
TOILHAB	Toilette habillage	180,00 €
TSCF25	Transfert lieu Décès - Lieu Dépôt	300,00 €
URALMAB	Urne Almahée Bleue en Bambou	95,00 €
URALMAR	Urne Almahée Rouge en Bambou	95,00 €
URALMAV	Urne Almahée Verte en Bambou	95,00 €
URBELB	Urne Bellissime Blanche en Albâtre	285,00 €
URBELV	Urne Bellissime Verte en Albâtre	285,00 €
URBOHN	Urne Bohème Naturelle Biodégradable	100,00 €
URESTHI	Urne Esthèr Himalaya en Granit	170,00 €
URESTMB	Urne Esthèr Mass Blue en Granit	170,00 €
URESTT	Urne Esthèr Tarn en Granit	170,00 €
URIRISE	Urne Iris Blanc Laqué	145,00 €
URIRISB	Urne Iris Bleu Laqué	145,00 €
URIRISN	Urne Iris Noir Laqué	145,00 €
URMALAR	Urne Malte Argenté en Métal	50,00 €
URMALBL	Urne Malte Bleue en Métal	50,00 €
URMALGR	Urne Malte Grenat en Métal	50,00 €
UROFF	Urne Offerta en Laiton	255,00 €
URONDBR	Urne Ondée Brune Biodégradable	115,00 €
URPALB	Urne Palmyre Beige en Marbre	200,00 €

TARIFS AU 1ER DECEMBRE 2025 FUNERALIS

URPALN	Urne Palmyre Noire en Marbre	200,00 €
URPIRB	Urne Pirgos Bleue Marbré en Aluminium	80,00 €
URPIRM	Urne Pirgos Marron Marbré en Aluminium	80,00 €
URVESP	Urne Vespèr en Granit	190,00 €
URVBC	Urne Vestale Bleu Ciel Laqué	125,00 €
URVBN	Urne Vestale Bleu Nuit Laqué	125,00 €
URVE	Urne Vestale Ecrue Laqué	125,00 €
URVR	Urne Vestale Rouge Laqué	125,00 €
URZEFE	Urne Zéphyr Feuillage en Carton	65,00 €
ZINC	ZINC	450,00 €